

FRENCH TECH BORDEAUX

**Siège social : 2 Rue Marc Sangnier
33130 BÈGLES**

Association loi 1901

N° W332019564



**CHARTÉ
DEONTOLOGIQUE**

**FRENCH TECH
BORDEAUX**

PREAMBULE

La French Tech existe grâce à plus d'une centaine d'écoystèmes d'entrepreneurs qui la composent à travers le monde, d'où la nécessité d'établir des règles communes auxquelles nous puissions tous nous référer.

Ainsi, l'association FRENCH TECH BORDEAUX souhaite se doter d'une charte de déontologie afin que les relations partenariales de ses membres puissent se développer sur la base de règles communes de comportement, expression d'une solidarité indispensable au renforcement des secteurs de l'innovation.

Cette charte devra être signée par tous les membres du Comité French Tech et présentée comme impérative et incontournable à toute candidature à l'association FRENCH TECH BORDEAUX.

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La présente charte établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres de FRENCH TECH BORDEAUX, qu'ils soient membres bienfaiteurs, adhérents, ou inscrits sur l'annuaire, ci-après dénommés « membres ».

Elle a pour objet d'établir les bonnes règles de comportement entre les partenaires de l'association, en particulier dans le respect du droit de la concurrence. Ce doit être le cas, par exemple, au sein des commissions, du Bureau ou encore, à l'occasion des contacts avec les financeurs éventuels.

ARTICLE 2 – PRINCIPES GENERAUX

L'action publique French Tech, ses partenaires fondateurs et les candidats au statut de French Tech Communauté s'engagent sur les points suivants :

- **Communauté.** Nous nous efforçons de bâtir une communauté de start-ups qui a des retombées positives sur ses membres. Autant que possible, nous donnons sans rien attendre en retour.
- **Inclusion.** Nous sommes véritablement ouverts à toute personne, quels que soient sa nationalité, son origine socio-économique, son groupe ethnique, son genre, sa religion ou son orientation sexuelle. Nous encourageons la diversité et veillons à ce que tous se sentent les bienvenus.
- **Indépendance.** Nous sommes un collectif organisé de manière indépendante. Nous ne parlons et n'agissons jamais au nom de la Mission French Tech ou du gouvernement français sans y avoir été expressément autorisés.
- **Intégrité.** Il est important que nos partenaires/sponsors ne disposent pas d'un droit de regard sur nos publications ni d'un droit de veto sur notre communauté.

Nous leur sommes bien sûr reconnaissants, mais nous ne faisons pas la promotion de leurs produits ou services. De même, il est interdit à toute Communauté de percevoir une rétribution financière en contrepartie d'un avantage personnel accordé ou de services commerciaux rendus (par exemple l'organisation d'événements liés aux start-ups en marque blanche pour de grandes entreprises).

- **Honnêteté.** Nous faisons preuve d'honnêteté dans nos transactions. Nous dévoilons en toute transparence tout ce qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- **Protection des données personnelles.** Nous respectons la vie privée des membres de notre communauté et nous protégeons leurs données personnelles ou toute information sensible qui pourrait nous être communiquée sous le sceau du secret.
- **Professionalisme.** Nous comptons sur chacun pour faire preuve du plus grand professionnalisme lorsqu'il représente sa communauté. Nous nous engageons à ne pas administrer les Capitales et Communautés French Tech d'une manière qui pourrait porter atteinte à l'image de la French Tech (ni à nous engager sur une ligne de conduite qui y porterait atteinte).
- **Activité ciblée sur les start-ups.** Comme dans tous les autres écosystèmes de start-ups donnant de bons résultats, à la French Tech, nous plaçons les startups en première place et au cœur de nos préoccupations. Nous reconnaissons que ceux parmi nous qui travaillent pour des investisseurs, le gouvernement, des incubateurs, de grandes entreprises, des universités, etc. ont un rôle essentiel, bien que différent, à jouer en tant que facilitateurs. Pour que nos efforts soient couronnés de succès, la plupart des dirigeants de communautés de startups doivent être eux-mêmes des dirigeants de startups.
- **Unité.** Nous reconnaissons que nous faisons tous partie de la même équipe, réunie autour des mêmes objectifs. Nous restons constructifs dans les avis que nous donnons sur les autres et nous leur en faisons part directement.

ARTICLE 3 – CONFLIT D'INTERET

Les membres doivent s'interdire de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels, l'intérêt de FRENCH TECH BORDEAUX et de ses membres.

Par conflit d'intérêt on entend toute situation où un individu est amené à porter un jugement ou à participer à une prise de décision, dont lui-même pourrait tirer un bénéfice direct ou indirect dans le cadre de ses activités, ou encore à avoir

connaissance d'informations, dont lui-même ou l'entité à laquelle il appartient pourrait tirer profit en les utilisant ou en les diffusant et cela contre l'avis de FRENCH TECH BORDEAUX ou en opposition à un membre de l'association.

Cette notion de conflit d'intérêts peut être étendue, selon les cas, à un groupe d'individus, à un organisme, un établissement ou une entreprise.

D'une manière générale, la participation à FRENCH TECH BORDEAUX ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique, en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir à l'encontre d'un ou des autres membres de l'association.

En outre, le membre de FRENCH TECH BORDEAUX ne peut se servir de l'image de l'association sans l'autorisation expresse du COMITE FRENCH TECH. Il ne peut pas utiliser sa qualité de membre comme un argument commercial si ce n'est pas dans l'intérêt de l'association.

En cas de question ou de doute sur un possible conflit d'intérêts, il appartient au membre concerné de contacter le COMITE FRENCH TECH pour obtenir la réponse adéquate.

ARTICLE 4 - CONFIDENTIALITE

Les membres sont tenus à la confidentialité absolue à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui ont été déclarés comme « confidentiels » par les acteurs de ces faits ou les émetteurs de ces renseignements.

D'une manière générale, les membres de FRENCH TECH BORDEAUX doivent faire preuve de réserve et de discrétion à l'égard de toute information reçue qui ne revêt pas un caractère public.

ARTICLE 5 - MESURES D'APPLICATION

Le COMITE FRENCH TECH veille au respect de l'application de la présente charte. Il s'assure que la charte est diffusée auprès de chaque membre et que ses principes d'éthique et ses règles de déontologie doivent être respectés par tous.

ARTICLE 6 - SANCTIONS

En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie de la présente chartre, le COMITE FRENCH TECH est saisi pour agir envers les membres incriminés.

Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par le COMITE FRENCH TECH.

Le COMITE FRENCH TECH fait part au membre du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

Sur conclusion qu'un membre a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie de la présente chartre, le COMITE FRENCH TECH peut lui imposer une sanction.

La sanction imposée est la réprimande ou l'exclusion. La décision du COMITE FRENCH TECH qui n'a pas à être motivée doit être signifiée par écrit au membre concerné.